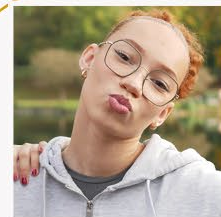
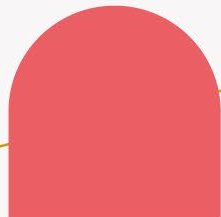
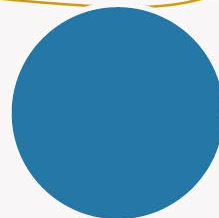
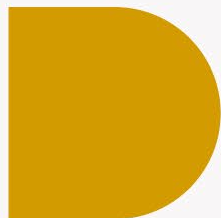
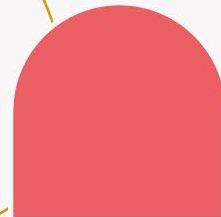
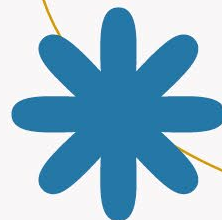


Observatoire des centres sociaux et des espaces de vie sociale

→ Questionnaire

→ Centres sociaux



Vitalité démocratique

Vita1

→ Quel était le nombre total de bénévoles en 2025, toutes catégories confondues ?



Précisions :

- L'ensemble des bénévoles doit être comptabilisé pour cette question : bénévoles participant aux instances de pilotage, bénévoles d'activités réguliers et bénévoles ponctuels.
- Ce chiffre est utilisé pour compléter l'item « bénévoles » de la fiche synthétique

Vitalité démocratique

Vita2

→ Quel était le nombre de bénévoles pour les catégories suivantes en 2025 :

- Bénévoles qui ont participé au pilotage du centre social
- Bénévoles d'activités réguliers
- Bénévoles ponctuels (évènementiels, animation locale,...)



Validation :

- La somme des bénévoles par catégorie doit être égale, voire supérieure au nombre total de bénévoles renseigné précédemment. Des doubles comptages peuvent exister pour des bénévoles d'activités (réguliers ou ponctuels) qui participeraient également au pilotage.



Précisions :

- Bénévoles qui ont participé au pilotage du centre social : Les bénévoles concernés ici sont donc des bénévoles ayant participé à des temps de pilotage de votre structure, quelle que soit la forme du temps de travail en question. Pour les structures municipales, on ne retient donc pas les élus présents lors des conseils municipaux, l'objectif étant de cibler spécifiquement la participation des habitants au pilotage.
- Bénévoles d'activités réguliers : Les bénévoles concernés ici sont des personnes qui apportent une aide fréquente à l'animation des activités du centre social.
- Bénévoles ponctuels : Les bénévoles ponctuels ou occasionnels sont présents pour quelques temps clés d'une année.
- Ces chiffres sont utilisés pour compléter les items « bénévoles administrateurs » et « bénévoles d'activités » de la fiche synthétique

Vitalité démocratique

Vita3

→ Préciser la répartition par sexe et par âge des bénévoles qui ont participé au pilotage du centre social :

- Moins de 25 ans
- De 26 à 59 ans
- 60 ans et plus
- Homme
- Femme

**Validation :**

- La somme par sexe doit être égale à la somme par âge et au nombre de bénévoles qui participent au pilotage du centre social indiqués précédemment (Vita2).

Vitalité démocratique

Vita4

→ Préciser la répartition par sexe et par âge des bénévoles d'activités réguliers :

- Moins de 25 ans
- De 26 à 59 ans
- 60 ans et plus
- Homme
- Femme



Validation :

- La somme par sexe doit être égale à la somme par âge et au nombre de bénévoles d'activités réguliers indiqués à la question précédente (Vita2)



Précisions :

- Les précisions demandées ici ne concernent que les bénévoles d'activités réguliers, pas les bénévoles ponctuels.

Vitalité démocratique

Vita5a

→ Quel a été le nombre d'heures globales de bénévolat réalisées par les différentes catégories de bénévoles en 2025 ?

- Bénévoles qui ont participé au pilotage du centre social
- Bénévoles d'activités réguliers
- Bénévoles ponctuels (évènementiels, animation locale,...)



Précisions :

- On parle ici du nombre d'heures total sur l'année : Nombre de bénévoles X Nombre d'heures par bénévoles
- La somme de ces 3 nombres d'heures est utilisée pour compléter l'item « Nombre total d'heures de bénévolat » de la fiche synthétique.

Vitalité démocratique

Vita5b

→ Calcul automatique



En moyenne, dans votre structure, par catégorie de bénévoles, le nombre d'heures annuel de bénévolat par personne est de :

- Bénévoles qui ont participé au pilotage du centre social
- Bénévoles d'activités réguliers
- Bénévoles ponctuels (évènementiels, animation locale,...)



Précisions :

- Cet item vous permet de vérifier la cohérence des données que vous avez complétées précédemment.
- Les valeurs sont obtenues en divisant le nombre d'heures de bénévolat par le nombre de bénévoles (par catégorie).
- Les nombres obtenus sont arrondis à l'unité.

Vitalité démocratique

Vita6a / Vita6b

→ Combien de bénévoles ont été formés en 2025 ?



Précisions :

→ On entend le terme formation au sens large (organisme agréé ou non).

→ Merci de préciser les 3 principaux thèmes de formation :

→ Thème 1 : *Réponse ouverte*

→ Thème 2 : *Réponse ouverte*

→ Thème 3 : *Réponse ouverte*



Précisions :

→ Vous pouvez indiquer de 1 à 3 thématiques de formation, une par champ.

Actions

Action1a / Action1b

→ **En moyenne, combien d'heures votre structure est-elle ouverte par semaine ?**
(par ouverture, on entend à la fois l'accueil mais également l'ouverture de salles pour des activités, des réunions, etc.)



Validation :

→ Réponse maximum : 168 heures



Précisions :

- En cas de multisites, on ne compte qu'une fois les heures si 2 sites sont ouverts en même temps. Le nombre d'heures total ne peut donc pas dépasser 24h/jour, soit 168h par semaine.
- Exemple : si votre structure dispose de 2 sites, un ouvert de 8h à 16h du lundi au vendredi et l'autre de 10h à 18h du lundi au samedi, on compte de 8h à 18h du lundi au vendredi, soit 10h par jour, et de 10h à 18h le samedi, soit 8h. Pour cet exemple, la valeur à compléter est donc 58h par semaine : 58
- Ce chiffre est utilisé pour compléter l'item « Ouverture hebdomadaire » de la fiche synthétique.

→ **En moyenne, combien d'heures l'accueil de votre structure est-il ouvert par semaine ?**



Validation :

- Réponse maximum : 168 heures
- La valeur doit être inférieure ou égale à la question sur le nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire de la structure.



Précisions :

- En cas de multisites, on ne compte qu'une fois les heures si 2 sites sont ouverts en même temps. Le nombre d'heures total ne peut donc pas dépasser 24h/jour, soit 168h par semaine. L'exemple précédent s'applique de la même manière pour cette question.

Actions

Action2

→ Concernant le nombre de personnes fréquentant votre centre social :

- Nombre de personnes qui participent aux actions, projets et services du centre social
- Nombre de personnes qui participent aux actions « évènementiel » (fête de quartier, carnaval...)
- Nombre de personnes qui participent régulièrement aux actions des partenaires hébergés par le centre social



Précisions :

- Le décompte s'effectue sur une année scolaire ou une année civile : décompte sur une période de 12 mois. Le décompte ne peut pas inclure de double comptage.
- Les « partenaires hébergés » peuvent être les associations ou autres instances utilisant le centre social pour des activités, rencontres, etc.
- Les chiffres relatifs aux personnes qui participent aux actions "évènementiel" et aux actions des partenaires hébergés sont approximatifs.
- La somme de ces 3 chiffres est utilisée pour compléter l'item « publics » de la fiche synthétique.

Actions

Action3

→ Préciser le nombre de personnes qui participent aux actions, projets et services du centre social par classe d'âge :

- 0 - 6 ans
- 7 - 10 ans
- 11 - 14 ans
- 15 - 17 ans
- 18 - 25 ans
- 26 - 59 ans
- 60 - 74 ans
- 75 ans et plus



Validation :

- La somme de toutes les classes d'âge doit être égale au nombre de personnes qui participent aux actions, projets et services du centre social indiqué à la question précédente (Action2).



Précisions :

- Le décompte par classe d'âge ne concerne que les personnes qui participent aux actions, projets et services du centre social. Il ne concerne donc pas les personnes qui participent aux actions « évènementiel » et les personnes qui participent aux actions des partenaires hébergés.
- Ces chiffres sont utilisés pour compléter l'item « Activités proposées » de la fiche synthétique.

Actions

Action4a / Action4b

→ **Citez les thématiques en lien avec lesquelles vous menez des actions pour les publics suivants :
Petite-enfance - Enfance – Jeunesse – Adultes – Séniors**

- Parentalité
- Éducation
- Accès aux loisirs
- Accès à la culture
- Accès aux vacances
- Accès au sport
- Accès aux droits
- Numérique
- Ecologie et environnement
- Citoyenneté et cohésion sociale
- Accès aux soins / prévention santé
- Logement / habitat
- Mobilité / transport
- Insertion professionnelle et accès à l'emploi
- Handicap (action dédiée)
- Lutte contre les discriminations
- Lutte contre l'isolement
- Lutte contre l'exclusion
- Lutte contre l'illettrisme
- Apprentissage du français
- Solidarités
- Économie sociale et solidaire
- Solidarités alimentaires
- Autre



Précisions :

- Pour chaque thématique, vous pouvez cocher de 0 à 5 classes d'âge de publics concernés par vos actions.

→ **Vous avez répondu « Autre » à la question « Citez les thématiques en lien auxquelles vous menez des actions pour les publics suivants », merci de préciser :**

- Réponse ouverte

Actions

Action5

→ En lien avec votre agrément ACF, quelles sont les actions ou dispositifs que vous menez ou portez ?

- Non concerné par l'agrément ACF
- Médiation familiale (dispositif Caf)
- Conseil conjugal et familial (dispositif Caf)
- Départ en vacances (dispositif Caf)
- Aide à domicile (actions collectives ou individuelles) (dispositif Caf)
- Espaces rencontres (dispositif Caf)
- Centre de planification et d'éducation familiale (CPEF)
- Protection Maternelle Infantile (PMI)
- Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)
- Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)
- Lieu d'Accueil Enfant-Parent (LAEP)
- Autres espaces rencontres / Accueil enfants-parents
- Sorties familiales
- Loisirs collectifs en famille
- Manifestations festives
- Autre, précisez :



Précisions :

- Pour les items avec la précision « (dispositif Caf) », cocher uniquement si c'est bien le dispositif Caf que vous portez.

Actions

Action6a / Action6b / Action6c

FOCUS

Le focus accès aux droits comprenant les questions Action6a / 6b / 6c ne s'ouvre que si la thématique « Accès aux droits » a été cochée pour au moins une classe d'âge présente à la question Action4a.

→ En matière d'accès aux droits, de quels moyens humains et matériels dispose votre structure ?

- Permanence d'écrivain·e public
- Permanences administratives et juridiques (CCAS, CESF, CIDFF, etc.)
- Conseiller numérique
- Le(s) référent·e(s) de l'accueil (bénévoles ou salarié·es)
- Poste informatique en accès libre et/ou accompagné
- Point d'accès aux droits
- Point relais CAF
- Maison France Service / Maisons de services au public (MSAP)
- Autre, précisez :

→ À combien estimez-vous le nombre de personnes accompagnées (reçues physiquement, par téléphone...) pour des questions d'accès aux droits en 2025 ?

→ L'accès aux droits est-il intégré dans une orientation ou un axe de votre projet social ?

- Oui / Non

Actions - Nouvelles modalités d'actions

Action7a

→ Merci d'indiquer les types d'actions d'aller-vers physique développées :

- Pas d'action d'aller-vers physique
- Évènements (fête de quartier, évènements thématiques...)
- Animation de rue / de proximité (ateliers jeux hors les murs, bibliothèque de rue, sortie d'école, café pied d'immeuble...)
- Animation de débat dans l'espace public (porteur de parole...)
- Maraude et porte-à-porte
- Médiateur-riche
- Permanence chez un partenaire (Maison France Service, CCAS, autres espaces d'accueils partagés, établissement scolaire...)
- Animation chez un partenaire (médiathèque, établissement scolaire...)
- Autre, précisez :



Précisions :

- Aller-vers : mouvement d'aller vers les populations, aller à la rencontre, dialoguer, faire du repérage.
- Une activité périscolaire ou un accompagnement scolaire délocalisé, une sortie familiale, une randonnée ou toute autre activité prévue avec les personnes fréquentant le centre social, mais réalisée à l'extérieur de la structure, n'est pas considéré comme de l'aller-vers.
- La notion d'aller-vers numérique n'est pas considérée ici, puisqu'elle est prise en compte dans la question sur les liens à distances.

Actions - Nouvelles modalités d'actions

Action7b / Action7c

→ **En moyenne, combien d'heures par semaine d'aller-vers sont effectuées par le centre social ?**

→ Dans l'espace public :

→ Chez des partenaires :



Validation :

→ Réponse maximum : 168 heures



Précisions :

→ Nombre d'heures par semaine dans le cadre des actions sélectionnées à la question précédente, et au regard de la définition de l'aller-vers donnée.

→ Si plusieurs salarié-es interviennent sur une même animation, ne comptez les heures qu'une fois. La réponse ne peut donc pas être supérieure à 168h (soit le nombre d'heures totales en 7 jours).

→ **Effectifs des actions et animations d'aller-vers en 2025 :**

→ Combien d'habitant-es ont participé à ces actions ?

→ Combien d'habitant-es ont franchi les portes du centre social à la suite de ces actions ?



Précisions :

→ L'objectif de la dernière question est d'évaluer le nombre de personnes qui deviennent des usagers de la structure, au sens plus classique du terme, à la suite d'une ou plusieurs actions hors les murs.

Actions - Nouvelles modalités d'actions

Action8a / Action8b

→ En moyenne, combien d'heures par semaine sont consacrées à maintenir / entretenir / développer des liens à distance avec les habitant-es (via les réseaux sociaux, promeneur du net, conférence en ligne, phoning...)?



Validation :

→ Réponse maximum : 168 heures

→ À combien estimez-vous le nombre de personnes suivies ou accompagnées dans le cadre de ces liens à distance en 2025 ?



Précisions :

→ L'objectif de cette question est de quantifier le nombre de personnes suivies ou accompagnées à distance, mais pas de compter le nombre d'abonnés sur le réseau social qui sert à la communication de la structure.

Territoire

Terri1a / Terri1b

→ État des lieux des partenariats :

Au choix : Partenariat formalisé (agrément, convention, notification, accord-cadre...) ; Partenariat non formalisé ; Pas de partenariat

- CAF
- Commune ou regroupement de commune
- Intercommunalité ou regroupement d'intercommunalités
- Conseil Départemental
- Conseil Régional
- État (DDETS, Contrat de ville...)
- Bailleurs sociaux
- MSA
- ARS
- CARSAT
- Union Européenne
- Acteurs associatifs
- Acteurs privés / entreprises
- Education Nationale
- Acteurs de l'insertion professionnelle
- Autre

→ Vous avez répondu « Autre » à la question « Etat des lieux des partenariats », merci de préciser :

- Réponse ouverte

Territoire

Terri2

→ Combien d'associations votre centre social a-t-il accueillies en 2025 ?

- Pour une fonction Service (photocopie, prêt de salle...)
- Pour une fonction Ressource (aide au projet, formation...)
- Pour une fonction Partenariat (association qui développe une activité intégrée au centre social)



Précisions :

- Ne pas faire de double comptable d'associations. Dans le cas où une association est accueillie pour plusieurs fonctions, merci de choisir celle que vous estimez principale.

Territoire

Terri3a

→ Votre structure est-elle incluse/partenaire dans un contrat/projet en lien avec les politiques locales de votre territoire ?

- Non, aucun
- Convention territoriale globale (CTG)
- Projet éducatif de territoire (PEDT)
- Cité éducative
- Conseil local (CLSPD) ou intercommunal (CISPD) de sécurité et de prévention de la délinquance
- Conseil local de santé mentale (CLSM)
- Contrat local (CLI) ou territorial (CTI) d'insertion
- Projet alimentaire territorial (PAT)
- Petite ville de demain (PVD)
- Territoire zéro chômeur de longue durée (TZCLD)
- Autre



Précisions :

- Inclue/partenaire ne signifie pas forcément signataire du contrat/projet mais bien que vous avez été inclus dans son développement et/ou sa mise en œuvre.

Territoire

Terri3b

→ En lien plus spécifiquement à la Convention territoriale globale (CTG) de votre territoire :

- Vous êtes inclus dans la CTG mais n'y participez pas
- Vous participez uniquement aux instances consultatives ou de pilotage de la démarche
- Vous êtes membre d'une équipe projet d'une action clé de la démarche
- Vous êtes chef de file/porteur sur un des volets de la CTG
- Un des salarié-es du centre social a du temps dédié sur l'animation de la CTG
- Vous avez un rôle reconnu d'appui à l'animation, d'accompagnement ou d'appui à l'ingénierie en lien avec la démarche



Validation :

- Vous devez vous situer sur l'une des 4 premières propositions de cette question.

Territoire

Terri4

→ Combien d'évènements locaux avez-vous portés ou accompagnés en 2025 ?

- Évènements portés ou coportés par le centre social
- Évènements accompagnés par le centre social



Précisions :

- On entend par évènements locaux tous les temps forts qui peuvent mobiliser les habitants et ainsi contribuer à l'animation du territoire : fêtes de quartier, forums, autres évènements festifs et/ou culturels.

Territoire

Terri5a / Terri5b / Terri5c

→ **Combien d'initiatives d'habitant-es ou de collectifs d'habitant-es soutenus par votre structure dénombrez-vous en 2025 ?**

→ **Combien de personnes se sont impliquées dans le développement et la concrétisation de ces initiatives ?**



Précisions :

→ Dans cette question, nous recherchons le nombre de personnes qui ont gagné en autonomie ou qui s'impliquent dans un projet spécifique. On ne retient donc pas le nombre de personnes qui ont participé à une action construite par le collectif qui a élaboré l'action. Par exemple, pour un projet de repas partagé : on comptabilise les personnes qui se sont investies dans l'organisation du repas, mais pas les personnes qui sont simplement venues participer au repas.

→ **Citez les initiatives significatives développées en 2025 par des habitant-es ou des collectifs soutenus par votre centre social :**

- Initiative 1 : *Réponse ouverte*
- Initiative 2 : *Réponse ouverte*
- Initiative 3 : *Réponse ouverte*



Précisions :

→ Vous pouvez indiquer de 1 à 3 initiatives d'habitants, une par champ.

Territoire

Terri6

→ **Combien d'associations ou d'entreprises du territoire, émanent ou sont nées d'un accompagnement du/dans le centre social durant l'année 2025 ?**

→ Associations :

→ Entreprises :



Précisions :

→ Cette question s'intéresse à l'aspect « incubation / pépinière d'initiatives » développé par le centre social. Elle cherche à quantifier la contribution du centre social à la vitalité associative et/ou économique de votre territoire.

Emplois

Emp1

→ En 2025, combien aviez-vous de salarié-es pour combien d'Equivalents Temps Plein dans l'année ?

Pour chaque catégorie : nombre de salarié-es et nombre d'ETP sur l'année

→ Ensemble de l'équipe salariée

→ CDI, CDI Emplois aidés, Fonctionnaires

→ Contrats d'apprentissage

→ CDII

→ Contrats de professionnalisation

→ CDD hors emplois aidés, CEE compris

→ Adultes relais

→ CDD Emplois aidés (CUI, ...)

→ Autres contrats salariés



Validation :

→ Le nombre d'ETP ne peut pas être supérieur au nombre de salarié-es

→ Le nombre de salarié-es et d'ETP par type de contrat doit être égale à l'ensemble de l'équipe



Précisions :

→ Ne sont donc pas concernés par cette question les stagiaires et services civiques.

→ Vous pouvez vous référer aux éléments de votre Déclaration Sociale Nominative. Entrer "0" si vous n'êtes pas concerné.

→ Calcul d'un ETP annuel : nombre d'heures annuel du salarié / nombre d'heures total annuel selon la convention collective (1575, 1607...)

→ L'item "ensemble de l'équipe salariée" est utilisé pour compléter les items salarié-es du bloc « Ressources humaines » de la fiche synthétique.

Emplois

Emp2 / Emp3

→ **En 2025, combien aviez-vous de stagiaires et de services civiques ?**

- Stagiaire
- Service civique



Précisions :

- Entrer "0" si vous n'êtes pas concerné.
- La somme des personnes indiquée est utilisée pour compléter l'item « Stagiaires et services civiques » de la fiche synthétique.

→ **Parmi l'ensemble de vos salarié·es, combien de postes FONJEP dénombrez-vous ?**

Emplois

Emp4a / Emp4b / Emp4c

→ **Pour les deux postes suivants, préciser la situation de la personne en matière de qualification :**

Direction et référent·e famille

- Niveau et champ de qualification requis
- Autre niveau ou champ de qualification
- Pas de salarié·e à ce poste en 2025



Précisions :

- Pour le poste de direction, le niveau de qualification requis est un niveau 6 (anciennement niveau II) ou supérieur.
- Pour le poste de référent·e famille, le niveau de qualification requis est un niveau 5 (anciennement niveau III) ou supérieur.

→ **Vous avez répondu « Autre niveau ou champ de qualification » pour le poste de direction, une formation est-elle en cours pour lui permettre d'atteindre le niveau de qualification requis ?**

- Oui / Non

→ **Vous avez répondu « Autre niveau ou champ de qualification » pour le poste de référent·e famille, une formation est-elle en cours pour lui permettre d'atteindre le niveau de qualification requis ?**

- Oui / Non

Emplois

Emp5 / Emp6a / Emp6b

→ **En 2025, votre structure disposait-elle d'un·e référent·e jeunesse ?**

→ Oui / Non



Précisions :

→ Référent·e jeunesse s'entend ici au sens large, pas uniquement dans le cadre la PS Jeunes

→ **Combien de salarié·es ont été formé·es en 2025 ?**

→ Formation qualifiante (y compris VAE)

→ Formation non qualifiante

→ **Quelles ont été les principales formations mises en œuvre auprès des salarié·es en 2025 ?**

→ Formation 1 : *Réponse ouverte*

→ Formation 2 : *Réponse ouverte*

→ Formation 3 : *Réponse ouverte*

Finances

Fi1a / Fi1b

INTRO



Les données à compléter dans cet onglet sont similaires à celles demandées par la Caf pour compléter votre « Mon compte partenaire » (AFAS).

→ Le budget attendu inclut donc l'ensemble des financements liés à votre projet social (Données financières structure)

→ Ensemble des charges et produits en 2025 :

- Montant total des charges (dont contributions volontaires, voir précisions) :
- Montant total des produits (dont contributions volontaires, voir précisions) :



Précisions :

- Les totaux de charges et de produits n'incluent pas de valorisation du bénévolat (compte 864 et 875).
- Le total des charges comprend les comptes suivants : 60 à 69 et 86 (hors 864)
- Le total des produits comprend les comptes suivants : 70, 73 à 79 et 87 (hors 875)

→ Résultat courant 2025 : (automatique)

- Résultat courant 2025 :



Précisions :

- Le résultat courant est calculé automatiquement en soustrayant le total des charges au total des produits. Il donne le montant d'excédent ou de déficit de votre structure en 2025.



Calcul automatique

Finances



→ Préciser le montant des contributions volontaires (hors valorisation du bénévolat) :

→ Montant des contributions volontaires (compte 86 ou 87, voir précisions)



Validation :

→ Le montant des contributions volontaires ne peut être supérieur au montant total des charges



Précisions :

→ Le total des contributions volontaires comprend les comptes 860, 861 et 862 ou 870 et 871 (mise à disposition de biens, locaux ou matériels et mise à disposition de personnel)

→ Les comptes 864 ou 875 sont donc exclus du calcul (valorisation du bénévolat)

Finances

Fi3a / Fi3b

→ Quel est le montant de la masse salariale dans les charges du centre social ?

- Total masse salariale (dont contributions volontaires, voir précisions)
- Montant des contributions volontaires liées à la masse salariale (compte 862)



Validation :

- La masse salariale totale ne peut pas être supérieure au total des charges (Fi1).
- Le montant des contributions volontaires liées à la masse salariale ne peut pas être supérieur à la masse salariale totale.



Précisions :

- Le total de la masse salariale comprend les comptes 63, 64 et 862

→ Salaires bruts moyens par ETP (charges et taxes comprises) : (automatique)



Calcul automatique

- Sur l'ensemble de votre équipe salariée (tous contrats confondus), le salaire brut moyen par ETP est de :



Précisions :

- Le salaire brut moyen par ETP est calculé automatiquement en divisant la masse salariale totale (incluant les contributions volontaires) par le nombre total d'Équivalents Temps Pleins indiqué à la question sur l'État des lieux des emplois (Emp1).
- Pour information, en 2025, un SMIC base 35h chargé coûte 1 864€ par mois et 22 368€ par an à l'employeur.

Finances

Fi4

→ Préciser le montant des produits pour les financeurs suivants :

- CAF
- Communes
- Intercommunalités
- Département
- Région
- État (inclure les aides à l'emploi et exonérations de charge)
- Participation des usager·es
- Autres partenaires
- Autres produits



Validation :

- Le total des produits doit être égal au montant complété à la question sur le total des produits (Fi1)



Précisions :

- Inclure les contributions volontaires
- Ne pas inclure la valorisation du bénévolat
- La participation des usager·es inclut les adhésions, les dons et les produits d'activités en lien au projet social
- Les autres produits incluent les ventes de marchandises, locations de salle, produits financiers et produits exceptionnels
- Les items de cette question, hors Autres partenaires et Autres produits, sont utilisés pour compléter les items « ressources économiques » de la fiche synthétique

Finances

Fi5a / Fi5b

→ Détails des produits des « Autres partenaires » :

- MSA
- ARS / CPAM
- CARSAT / CNAV
- Fonds européens
- Bailleurs sociaux
- Fondations
- Autres fonds privés / Entreprises
- Autres



Validation :

- La somme des financements des autres partenaires doit être égale au montant renseigné à la question sur l'état des lieux des produits par financeur pour « Autres partenaires » (Fi4).



Précisions :

- Les montants renseignés doivent inclure les aides à l'emploi le cas échéant.

→ Vous avez répondu « Autre » à la question sur les montants alloués par les autres partenaires, précisez qui sont ces partenaires :

- Réponse ouverte

Finances

Fi6 / Fi7

→ Préciser le montant des différents financements CAF :

- PS PS Caf (AGC, ACF, ALSH, CLAS, LAEP, jeunes...)
- Aides financières sur Fonds locaux (subventions de fonctionnement et autres, hors Fonds publics et Territoires)
- Fonds Publics et Territoires (appel à projets FAPT-FPT, Valeur de la république, Fonds d'aide exceptionnelle)
- Contributions volontaires
- REAAP



Validation :

- La somme des différents financements CAF doit être égale au montant renseigné durant la question sur l'état des lieux des produits par financeur pour la CAF (Fi4).

→ Quelles PS de la Caf percevez-vous ?

- PS AGC - Centre social
- PS ACF - Animation Collective Famille
- PSU - EAJE
- PS RPE - Relais Petite Enfance
- PS LAEP - Lieu d'accueil enfant parent
- PSO Extrascolaire (ALSH)
- PSO Périscolaire (ALSH)
- Aide spécifique Rythmes éducatifs
- PS CLAS - Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
- Plan mercredi
- PS Jeunes
- PS Habitat Jeunes (FJT)
- Autre, précisez :

Finances

Fi8 / Fi9

→ Préciser le montant des aides à l'emploi et exonération de charge de l'État :

**Validation :**

- Le montant d'aides à l'emploi et exonération de charge de l'état ne peut être supérieur au total des financements de l'état renseigné durant la question sur l'état des produits par financeur (Fi4).

→ Précisez le montant des autres contributions volontaires (hors Caf) :

- Commune
- Intercommunalité
- Autres

**Validation :**

- La somme des contributions volontaires par financeur doit être égale au total des contributions volontaires total (Fi2) moins les contributions volontaires Caf (Fi6).

Bloc thématique : Difficultés économique & RH

Bt1a / Bt2

➔ **Votre centre social est-il en gestion associative (ou co-gestion associative) ?**

→ Oui / Non

➔ **Quelle convention collective nationale appliquez-vous ?**
Associatif uniquement

- Pas de convention
- ECLAT
- ALISFA
- 51, Sanitaire et social
- Autre, préciser :

Bloc thématique : Difficultés économique & RH

Bt3a

→ **En 2025, quelles modes de conventionnement entreteniez-vous autour de votre projet social avec les partenaires suivants ?**

Tableau à sélection multiple :

Commune / Intercommunalité / Caf / Département / Région / État / CARSAT-CNAV / MSA

- Convention pluripartenariale et pluriannuelle d'objectifs et de moyens
- Convention bipartite pluriannuelle d'objectifs et de moyens
- Convention annuelle d'objectifs et de moyens
- Marchés publics ou délégation de service public
- Aucune convention
- C'est mon gestionnaire



Validation :

- La réponse « C'est mon gestionnaire » n'est possible que pour Caf, Commune et Intercommunalité.



Précisions :

- Pour le partenaire Caf, l'agrément centre social est bien lié à une « Convention bipartite pluriannuelle d'objectifs et de moyens » ou à minima à une « Convention annuelle d'objectifs et de moyens » si l'agrément n'a été donné que pour 1 an.
- La question, comme le reste de l'enquête, porte uniquement sur les conventions liées au projet social.

Bloc thématique : Difficultés économique & RH

Bt3b

→ En 2025, avez-vous fait des demandes de financement complémentaire via appels à projets ou subventions (exceptionnelles ou sur actions) auprès des partenaires suivants ?

- Caf
- Commune
- Intercommunalité
- Département
- Région
- État
- CARSAT / CNAV
- MSA
- ARS
- Fonds européen
- Fondation
- Autres fonds privés / Entreprises
- Autre, préciser :

Bloc thématique : Difficultés économique & RH

Bt3c

→ En 2025, quelle était la part de vos produits liés à des appels à projets, subventions (exceptionnelles ou sur actions) ?



Validation :

→ Valeur maximum : 100



Précisions :

- La réponse est à donner en pourcentage de vos produits totaux tel que défini dans la question « État des lieux des produits » dans l'onglet Finances de l'enquête (contributions volontaires incluses, hors valorisation du bénévolat)
- Pour les structures en gestion collectivité locale, ne pas intégrer la subvention de fonctionnement de votre gestionnaire, uniquement les autres subventions exceptionnelles ou sur actions obtenues.

Bloc thématique : Difficultés économique & RH

Bt4a / Bt4b

→ **Quel était votre fond de roulement en nombre de mois au 31/12/2025 ?**
Associatif uniquement



Validation :

- Décimale maximum : 1
- Valeur maximum : 100



Précisions :

- Fonds de roulement : Il s'agit de l'argent dont l'association dispose pour couvrir ses dépenses d'exploitation (on parle bien ici du fond de roulement, pas du besoin en fond de roulement).
- Calcul du fond de roulement : (capitaux propres + capitaux empruntés à moyen et long terme) – actif immobilisé.
- Traduction en mois : $\text{Fond de roulement} / \text{Charges d'exploitations mensuelles}$

Bloc thématique : Difficultés économique & RH

Bt8

→ **En 2025, avez-vous dû modifier l'organisation interne de votre structure pour des raisons de moyens (financiers et/ou RH) ?**

- Pas de changement
- Réorganisation RH interne (réaffectation interne de personnel)
- Licenciement
- Non renouvellement de CDD
- Départ non remplacé
- Non pérennisation d'alternant ou d'apprenti
- Recrutement de contrat court à la place de contrat long
- Appel à des ressources externes (prestation) pour des activités
- Appel à des ressources externes (prestation) pour des tâches administratives
- Appel à des ressources externes (prestation) pour de l'appui au pilotage
- Appel à des ressources bénévoles pour des activités
- Appel à des ressources bénévoles pour des tâches administratives
- Appel à des ressources bénévoles pour de l'appui au pilotage
- Mutualisation de fonctions avec d'autres structures ou associations
- Autre, préciser :



Précisions :

- Pour les appels à des ressources externes ou bénévoles, cocher uniquement si la ressource appelée vient compenser une tâche habituellement effectuée par un-e salarié-e.

Bloc thématique : Difficultés économique & RH

Bt9

→ En 2025, avez-vous dû modifier l'activité de votre structure pour des raisons de moyens (financiers et/ou RH) ?

- Pas de changement
- Fermeture estivale ou pendant les vacances
- Réduction d'une activité, si oui laquelle
- Arrêt d'une activité, si oui laquelle
- Fermeture d'un secteur, si oui lequel
- Réduction du périmètre de vos actions (périmètre géographique, hors les murs ...)
- Répercussion sur les tarifs appliqués aux adhérents (cotisations, activités...)
- Reprise d'un secteur par la collectivité ou un autre partenaire
- Redéfinition des priorités en matière de relations partenariales (ratio temps/financement...)
- Mutualisation de moyens physiques/matériels avec d'autres structures ou associations
- Autre, préciser :

BT : Familles & Inégalités éducatives

Fa1a / Fa1b



Vision et conception du projet famille

→ **Votre projet famille favorise-t-il des espaces de rencontre entre générations (enfants, jeunes, parents, adultes, seniors), au-delà du cadre familial strict ?**

- Oui, de manière structurante dans le projet famille
- Oui, à travers quelques actions ciblées
- Non



Précisions :

- Par axe structurant du projet famille, on entend une orientation clairement identifiée dans le projet famille ou le projet social, qui se traduit par des actions régulières, une inscription dans le projet de la structure et éventuellement des partenariats ou des moyens dédiés.

→ **Si oui, dans quels objectifs ces actions s'inscrivent-elles principalement ?**

- Favoriser la rencontre et la connaissance mutuelle entre générations
- Encourager la transmission entre générations
- Rompre l'isolement de certains publics
- Soutenir les relations éducatives au sein des familles
- Contribuer à la cohésion sociale du territoire
- Accompagnement des solidarités intergénérationnelles entre habitants (hors cadre familial)
- Autre :

BT : Familles & Inégalités éducatives

Fa2a / Fa2b

→ **Votre projet famille reconnaît-il et valorise-t-il le rôle éducatif de l'entourage familial (grands-parents, fratrie, oncles/tantes, proches...) ?**

- Oui, de manière structurante dans le projet famille
- Oui, à travers quelques actions ciblées
- Non



Précisions :

- Par axe structurant du projet famille, on entend une orientation clairement identifiée dans le projet famille ou le projet social, qui se traduit par des actions régulières, une inscription dans le projet de la structure et éventuellement des partenariats ou des moyens dédiés.

→ **Si oui, sous quelles formes cela se traduit-il principalement ?**

- Participation de membres de la famille élargie à des actions familles
- Transmission de savoirs, expériences ou pratiques éducatives
- Implication bénévole dans l'accompagnement des enfants ou des parents
- Participation à la co-construction ou à l'animation d'actions familles
- Soutien aux solidarités familiales (entraide, relais éducatif...)
- Autre :

BT : Familles & Inégalités éducatives

Fa3a / Fa3b

→ **Votre projet famille intègre-t-il une attention particulière à la petite enfance et à la prévention précoce des difficultés pouvant concerner les relations et l'équilibre au sein des familles ?**

- Oui, de manière structurante dans le projet famille
- Oui, à travers quelques actions ciblées
- Non



Précisions :

- Par axe structurant du projet famille, on entend une orientation clairement identifiée dans le projet famille ou le projet social, qui se traduit par des actions régulières, une inscription dans le projet de la structure et éventuellement des partenariats ou des moyens dédiés.

→ **Si oui, sous quelles formes cela se traduit-il principalement ?**

- Soutien précoce à la parentalité
- Socialisation précoce de l'enfant
- Prévention des difficultés éducatives
- Accompagnement des premières transitions éducatives (accueil, entrée à l'école...)
- Échanges entre parents autour de la petite enfance
- Autre :

BT : Familles & Inégalités éducatives

Fa4

Modalités d'intervention auprès des familles



Parentalité : Pour chacune des thématiques suivantes, indiquez les modalités d'intervention auprès des familles mises en œuvre par votre structure :

Tableau à sélection multiple : Individuel formel / Individuel informel / Actions collectives / Actions de coordination / Non concerné

- Fonction parentale et relations parents-enfants
- Parentalité et usage des écrans
- Parentalité et adolescence
- Parentalité et handicap
- Échanges entre pairs / groupes de parents
- Répit parental
- Soutien aux collectifs de parents
- Relations familles-institutions (dont école)



Précisions :

- Individuel formel : Accompagnement individualisé inscrit dans un cadre de travail social au sens large : permanence identifiée, rendez-vous programmé, suivi structuré ou contractualisé.
- Individuel informel : Échanges individualisés non formalisés, réalisés au fil des activités ou des temps d'accueil, sans suivi structuré.
- Actions collectives : Actions réunissant plusieurs familles autour d'un objectif partagé, organisées dans un cadre collectif (ateliers, groupes, réunions, sorties...).
- Actions de coordination : Actions visant à animer, coordonner ou structurer un réseau d'acteurs, en lien avec les partenaires du territoire (écoles, associations, institutions...).

BT : Familles & Inégalités éducatives

Fa5

Conditions de vie et configurations familiales : Pour chacune des thématiques suivantes, indiquez les modalités d'intervention auprès des familles mises en œuvre par votre structure :

Tableau à sélection multiple : Individuel formel / Individuel informel / Actions collectives / Actions de coordination / Non concerné

- Accès aux droits
- Accès à la culture et aux loisirs
- Accès aux vacances
- Logement et précarités résidentielles
- Alphabétisation / barrière de la langue
- Actions en direction des familles monoparentales
- Actions en direction de situations familiales spécifiques (séparation, veuvage, homoparentalité...)



Précisions :

- Individuel formel : Accompagnement individualisé inscrit dans un cadre de travail social au sens large : permanence identifiée, rendez-vous programmé, suivi structuré ou contractualisé.
- Individuel informel : Échanges individualisés non formalisés, réalisés au fil des activités ou des temps d'accueil, sans suivi structuré.
- Actions collectives : Actions réunissant plusieurs familles autour d'un objectif partagé, organisées dans un cadre collectif (ateliers, groupes, réunions, sorties...).
- Actions de coordination : Actions visant à animer, coordonner ou structurer un réseau d'acteurs, en lien avec les partenaires du territoire (écoles, associations, institutions...).

BT : Familles & Inégalités éducatives

Fa6

→ Inégalités éducatives : Pour chacune des thématiques suivantes, indiquez les modalités d'intervention auprès des familles mises en œuvre par votre structure :

Tableau à sélection multiple : Individuel formel / Individuel informel / Actions collectives / Actions de coordination / Non concerné

- Accompagnement aux démarches scolaires
- Soutien éducatif des enfants et des jeunes (CLAS)
- Prévention du décrochage scolaire
- Lutte contre le harcèlement scolaire
- Accompagnement d'enfants présentant des fragilités psychologiques impactant la scolarité
- Accompagnement à l'orientation et aux transitions scolaires
- Développement de l'esprit critique
- Égalité de genres et lutte contre les discriminations



Précisions :

- Individuel formel : Accompagnement individualisé inscrit dans un cadre de travail social au sens large : permanence identifiée, rendez-vous programmé, suivi structuré ou contractualisé.
- Individuel informel : Échanges individualisés non formalisés, réalisés au fil des activités ou des temps d'accueil, sans suivi structuré.
- Actions collectives : Actions réunissant plusieurs familles autour d'un objectif partagé, organisées dans un cadre collectif (ateliers, groupes, réunions, sorties...).
- Actions de coordination : Actions visant à animer, coordonner ou structurer un réseau d'acteurs, en lien avec les partenaires du territoire (écoles, associations, institutions...).

BT : Familles & Inégalités éducatives

Fa7

→ Si vous le souhaitez, vous pouvez décrire une action phare menée ou co-portée par votre structure en direction des familles (parentalité, accès aux ressources, réduction des inégalités éducatives...).



Précisions :

- Vous pouvez vous appuyer sur des éléments déjà à votre disposition. N'hésitez pas à intégrer, si possible, des témoignages de familles.
- Ces éléments pourront être utilisés pour illustrer les publications et supports de communication issus de l'enquête.

BT : Familles & Inégalités éducatives

Fa8

→ Votre structure organise-t-elle ou co-organise-t-elle les types de séjours suivants ?

- Séjours de vacances enfants / adolescents (≥ 4 nuits) (colonies, centres de vacances...)
- Séjours courts enfants / adolescents (1 à 3 nuits)
- Séjours à thématique spécifique (sportifs, linguistiques, culturels...)
- Accueil de mineurs en famille (placement de vacances)
- Mini-camps / nuitées rattachés à un accueil de loisirs (1 à 4 nuits)
- Chantiers de bénévoles (jeunes ≥ 14 ans)
- Séjour collectif jeune (16-25 ans) accompagné
- Séjour collectif jeune (16-25 ans) non-accompagné
- Séjour individuel Famille accompagné
- Séjour individuel famille non-accompagné
- Séjour collectif famille accompagné
- Séjour collectif famille non-accompagné
- Séjour collectif senior (+ de 60 ans) accompagné
- Séjour intergénérationnel
- Autre :
- Aucun séjour organisé

BT : Familles & Inégalités éducatives

Fa9a / Fa9b

→ **Votre centre social a-t-il formalisé des modalités particulières d'accueil pour les enfants à besoins spécifiques ?**

- Oui, lesquelles :
- Non

→ **Si oui, disposez-vous d'un financement spécifique en lien avec ces modalités d'accueil particulières ?**

- Oui
- Non

BT : Familles & Inégalités éducatives

Fa10a / Fa10b

→ **Dans le cadre de vos actions en direction des familles, à quelle fréquence rencontrez-vous des familles confrontées aux situations de précarité résidentielle suivantes ?**

Tableau à réponse unique : Rarement / Occasionnellement / Régulièrement / Très fréquemment / Non concernée

- Hébergement d'urgence ou hôtel social
- Habitat indigne ou très dégradé
- Résidences sociales / pensions de famille
- Aires d'accueil des gens du voyage
- Absence de logement stable (sans domicile fixe, instabilité résidentielle, procédure d'expulsion)
- Autre :

→ **Si « Autre » situation de précarité résidentielle, merci de préciser :**

- Réponse ouverte

BT : Familles & Inégalités éducatives

Fa11

Gouvernance, partenariats et inscription territoriale



Votre structure est-elle impliquée dans les dispositifs suivants ?

Tableau à sélection unique : Non concernée / Incluse sans participation aux instances / Participe aux instances / Porte des actions dans le cadre du dispositif / Anime ou coordonne le dispositif /

- Projet éducatif territorial (PEDT)
- Cité éducative
- Programme de réussite éducative (PRE)
- Service public de la petite enfance
- Schéma départemental des services aux familles
- Contrat de ville
- Projet alimentaire territorial
- Convention territoriale d'éducation artistique et culturelle
- Contrat local de santé / Contrat local de santé mentale
- Territoire éducatif rural
- Autre :



Précisions :

- Les modalités proposées correspondent à un niveau croissant d'implication dans le dispositif, allant d'une simple inclusion à un rôle d'animation ou de coordination.
- La Convention Territoriale Globale n'est pas citée ici car déjà présente dans l'onglet Territoire de l'enquête.

BT : Familles & Inégalités éducatives

Fa12

Quel est le niveau de relation de votre structure avec les partenaires suivants en lien avec vos actions en direction des familles ?

Tableau à sélection unique : Pas de relation / Relations ponctuelles / Partenariat opérationnel / Partenariat formalisé

- Écoles maternelles et élémentaires
- Collèges
- Lycées
- Associations de parents d'élèves
- Structures de la petite enfance
- Mission locale
- Lieux ressources parentalité (au titre du Fonds national parentalité)
- Structures et dispositifs handicap (dont Pôle ressources handicap)
- Centres d'hébergement et de réinsertion sociale / hôtels sociaux
- Point accueil écoute jeunes
- Associations éducatives
- Services sociaux
- Bibliothèques / médiathèques
- Centres médico-psychologiques (CMP) / structures de santé mentale
- Autre :



Précisions :

- Les modalités correspondent à un niveau croissant d'engagement partenarial, de l'absence de relation à un partenariat formalisé.
- Les collectivités locales et les institutions étant déjà présentes dans l'onglet Territoire de l'enquête, elles ne sont pas citées ici.

BT : Familles & Inégalités éducatives

Fa13 / Fa14

→ **Votre structure associe-t-elle des familles (enfants, adolescents ou parents) à ses instances internes de consultation ou de décision ?**

- Collectifs de familles
- Commissions thématiques
- Conseil de maison / conseil d'usagers
- Comité de pilotage
- Groupes inter-partenariaux
- Autre :
- Non concerné

→ **Votre structure accompagne-t-elle des familles (enfants, adolescents ou parents) à participer à des instances locales de consultation ou de décision ?**

- Conseil citoyen
- Comité de quartier
- Comité de pilotage du projet éducatif de territoire
- Instances de la convention territoriale globale
- Conseil municipal / intercommunal / départemental des jeunes
- Autre :
- Non concerné

BT : Familles & Inégalités éducatives

Fa15

- **Votre structure est-elle financée au titre du Fonds national parentalité ?**
- Fonds national parentalité – axe 1 (actions parentalité, ex : REAAP)
 - Fonds national parentalité – axe 2 (expérimentations, plateformes parentalité)
 - Fonds national parentalité – axe 3 (lieu ressource parentalité, relais enfants-parents)
 - Non concernée